



## SOMMAIRE

Stades phénologiques

Mildiou

Oïdium

Vers de la grappe

Flavescence dorée

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CRVI

Rédacteur : Gilles Salva



Structures partenaires :

CA2B, SCA UVIB, Domaine Comte Peraldi, JC Monteil, Clos Capitoro, CANICO, CAP

Directeur de publication :

Pierre Acquaviva,  
Président de la Chambre d'Agriculture de Corse  
15 Avenue Jean Zuccarelli  
20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<https://corse.chambres-agriculture.fr>

Crédit photo : CRVI de Corse, CA2B



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.

## A RETENIR

**Mildiou** : peu d'évolution

**Oïdium** : discret mais période à risque

**Tordeuses de la grappe** : vol de 2<sup>ème</sup> génération imminent

**Flavescence dorée** : suivre les arrêtés préfectoraux

### • STADES PHENOLOGIQUES

A la faveur des températures clémentes de la semaine passée, la pousse est de nouveau très active, comme en témoignent les parcelles de Sciaccarellu qui ont repris de la « vigueur ».

Néanmoins, la vigne présente encore une semaine de retard, au niveau phénologique, par rapport à la campagne précédente.

La floraison se déroule rapidement, mais de façon hétérogène, particulièrement pour le Vermentinu (début floraison à début nouaison en fonction de la précocité des parcelles). Les Grenache et Syrah sont également en cours de floraison, tout comme le Sciaccarellu, pour lequel la nouaison peut apparaître en secteur précoce.

Les cépages les plus avancés (Niellucciu, Biancu gentile) débutent la nouaison.



Stade I : début floraison



Stade I : pleine floraison



Stade I : nouaison

### • MILDIOU

**Biologie** : *Plasmopara viticola* se conserve durant l'hiver sous forme d'œufs (oospores) sur feuilles mortes tombées au sol à l'automne. Suite à la germination des œufs, la dissémination se fait par éclaboussures lors d'épisodes pluvieux. L'inoculum ainsi projeté sur les organes herbacés les plus bas (pampres et feuilles à la base des ceps) provoque les contaminations primaires. Les premiers symptômes (« tache d'huile ») n'apparaissent qu'à l'issue d'une période d'incubation de 15 à 20 jours. Les infections secondaires ont lieu suite à la propagation des sporanges situés sur la face inférieure des feuilles et se fait par l'intermédiaire de la pluie et du vent.

**Observation** : Suite aux épisodes pluvieux de la mi-mai, quelques nouveaux foyers ont été signalés, généralement de fréquence et intensité faibles :

- Nord de la côte orientale : repiquages sur feuilles et début d'attaque sur inflorescences de Niellucciu et Grenache.
- Cap corse : nombreux symptômes sur feuilles, de faible intensité, sur une parcelle de Niellucciu, ainsi que quelques repiquages sur feuilles et grappes de Grenache.
- Balagne : quelques foyers (feuilles) plus anciens, ayant séché, sur parcelles de Niellucciu, Grenache et Muscat à petit grain.

Les conditions climatiques actuelles (vent, absence de précipitations) ne sont pas favorables à de nouvelles contaminations, excepté peut-être localement (rosée, rares averses).

Rechercher dans les prochains jours les symptômes issus des contaminations des 26 et 27 mai :

- 10 à 20 mm dans le Sud, en Balagne et Patrimonio.
- 30 à 45 mm le long de la façade orientale.

Des observations régulières, en particulier dans les zones humides, permettent de mieux détecter les symptômes.

**Mildiou : symptômes sur feuille**



**Tache d'huile face supérieure**



**Sporulation face inférieure**

**Mildiou : symptômes sur grappe**



**Forme « en crose »**

### **Evaluation du risque :**

Faible à modéré dans le Sud de l'île et sur la côte orientale.

Modéré à fort dans le Nord, sur parcelles présentant des foyers et en cas de pluie.

Néanmoins à l'heure actuelle, les valeurs des EPI (Etat du Potentiel d'Infection) sont généralement en baisse.

### **Gestion du risque :**

- Epamprage, si ce n'est pas déjà fait, pour supprimer les organes verts à proximité du sol,
- Enherbement maîtrisé ou travail du sol afin d'éviter les remontées humides dans les ceps,
- Limiter l'entassement de végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage..) afin de réduire l'humidité potentielle.

### **• OÏDIUM**

**Biologie** : *Erysiphe necator* se conserve en hiver dans les bourgeons latents, dans l'écorce du cep ainsi que sur les organes attaqués l'année précédente. Ce champignon fait son apparition à des températures comprises entre 25°C et 28°C et une humidité de l'air comprise entre 40% et 100%. Il contamine les organes herbacés de la vigne suite à des événements pluvieux ou venteux, et laisse apparaître les symptômes suivants sur feuille :

- Face supérieure, une décoloration jaune d'aspect huileux (ne pas confondre avec le mildiou) et un feutrage blanc à gris,
- Face inférieure, un noircissement des nervures et une couche de poussière blanche à grise plus ou moins dense.

Il est également possible d'apercevoir sur les jeunes pousses un ralentissement de la croissance ainsi qu'une crispation des feuilles, on parle alors de forme « drapeau ».



Symptômes d'oidium faces supérieure et inférieure

**Observation** : Rares sont les nouveaux symptômes d'Oïdium. Quelques attaques de faible intensité sont signalées sur feuilles de Biancu gentile, en côte orientale, et Vermentinu en Balagne.

**Évaluation du risque** : La vigne se trouve dans une période de forte sensibilité au champignon. Le risque est fort, particulièrement sur le pourtour occidental de l'île et le Cap corse, ainsi que sur cépages sensibles et précoces (Niellucciu, Biancu gentile).

**Gestion du risque** : Bien soigner l'ébourgeonnage afin de favoriser l'aération du feuillage et des grappes.

#### • VERS DE LA GRAPPE

**Biologie** : Les deux tordeuses les plus rencontrées au vignoble sont Eudémis et Cochylis. L'Eudémis (*Lobesia botrana*) hiverne sous forme de chrysalide sur les feuilles tombées au sol. Au printemps, les adultes sortent. Après fécondation, la ponte a lieu sur les bractées des inflorescences. A ce stade, il faut environ 15 jours pour que les œufs éclosent et donnent lieu à des larves. Après un stade « baladeur » (2 semaines), ces larves s'attaquent aux boutons floraux, formant des glomérules. A la fin de leur développement, les chenilles se chrysalident. Suite à cette diapause, de nouveaux adultes apparaissent et donnent naissance à un nouveau cycle. 3 à 4 générations par an se succèdent dans l'année.

Quant à la Cochylis (*Eupoecilia ambiguella*), elle donne lieu à seulement 2 à 3 générations par an.

**Observation** : L'heure est aux bilans de fin de première génération : apprécier le niveau des populations de tordeuses par comptage de glomérules, en particulier sur les parcelles régulièrement concernées.

A ce jour, seuls quelques signalements de glomérules (sur de rares parcelles, mais en nombre important) sont communiqués en côte orientale.

Il est encore temps de mettre en place les pièges pour la deuxième génération, dont le début du vol est imminent.

**Évaluation du risque** : Faible dans la majorité des cas, fort en présence de glomérules.

**Gestion du risque** : la **confusion sexuelle** est une méthode qui a pour but de diffuser de façon massive des phéromones de synthèse (mimant la substance naturelle émise par la femelle pour attirer le mâle). Cette saturation de l'atmosphère rend les mâles incapables de localiser les femelles permettant la diminution des accouplements. Pour optimiser l'efficacité de la confusion, la zone protégée doit être importante : 10 ha minimum d'un seul tenant.

#### • FLAVESCENCE DOREE

*Scaphoïdeus titanus* est la cicadelle vectrice de la jaunisse de la vigne (Flavescence dorée). Elle est inféodée à la vigne et hiverne sous forme d'œufs dans les écorces. L'agent pathogène de cette maladie est un phytoplasme. Il est dans un premier temps ingéré par la cicadelle lorsqu'elle se nourrit sur une plante contaminée : l'insecte devient alors infectieux. Dans un deuxième temps, elle transmet et contamine chacun des ceps qu'elle pique. Les symptômes seront exprimés sur une partie ou sur la totalité du cep (enroulement et coloration des feuilles en rouge ou jaune selon les cépages, dessèchement des grappes et mauvais ou non aoûtement des bois).





Un périmètre de lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée de la vigne est défini par arrêté préfectoral pour la Haute-Corse et la Corse du Sud.

Voir les communes concernées et les modalités de mise en œuvre de la lutte en cliquant sur les liens ci-dessous : <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Arretes-prefectoraux-de-lutte,667>

- [Arrêté préfectoral 2B](#)
- [Arrêté préfectoral 2A](#)
- [Aménagement de la lutte : http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Perimetres-de-lutte-obligatoire,1145](http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Perimetres-de-lutte-obligatoire,1145)

En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 -Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

## PREVISION METEO (Source Météo France)

	Samedi 8 juin	Dimanche 9 juin	Lundi 10 juin	Mardi 11 juin	Mercredi 12 juin	Jeudi 13 juin	Vendredi 14 juin	Samedi 15 juin
Haute Corse/ Corse du Sud								
	Nuages et éclaircies se partagent le ciel ; risque d'averses dimanche en milieu de journée puis retour du soleil		Prédominance des éclaircies malgré un risque de pluie dans la nuit de lundi à mardi ainsi que mardi après-midi ; Vent de Nord-Est assez fort sur la plaine orientale		Temps couvert avec pluies pouvant devenir orageuses mercredi ; retour des éclaircies jeudi		Temps changeant pouvant donner des averses ; vent de Sud-Est assez fort dans le Cap Corse	

Pour le mercredi 12 juin, l'indice de confiance de la prévision est de 4 sur 5, pour la période du jeudi 13 au samedi 15 juin de 3 sur 5.

## LIENS UTILE

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **PRODUITS DE BIOCONTROLE** : ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :
  - les macro-organismes ;
  - et les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.
 Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures. Cette liste est périodiquement mise à jour. [Liste](#)
- **RESISTANCE VIGNE** : Note technique nationale relative aux résistances de la vigne : [Note technique 2019](#)

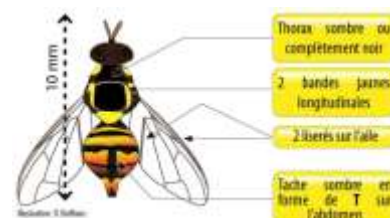
## **Bractocera dorsalis**

*Bactrocera dorsalis* est une mouche des fruits tropicale, appelée communément «mouche orientale des fruits» qui affectionne les climats chauds et humides. Détectée pour la première fois en 2003 dans l'Est de l'Afrique, *B. dorsalis* a colonisé neuf pays en un an et au total 22 pays en sept ans. Elle est présente à la Réunion où elle cause d'importants dégâts sur les cultures locales. Elle a été signalée pour la première fois en verger en Europe en 2018, dans la région de Campanie dans le Sud de l'Italie. **Cette situation doit nous conduire à être très vigilant et pouvoir détecter très précocement son apparition si besoin.**

Les dégâts sont occasionnés par les larves qui se nourrissent de la pulpe du fruit provoquant alors un affaissement des tissus, des coulures et des lésions sur le fruit. Celui-ci a tendance à mûrir plus vite et à chuter précocement. Ces dégâts sont également une porte d'entrée aux bioagresseurs secondaires comme les pourritures et les drosophiles. Les fruits sont alors non commercialisables. Extrêmement polyphage elle s'attaque à plus de 300 plantes hôtes, plantes cultivées et sauvages, légumières ou fruitières. Les fruits les plus attaqués sont l'avocat, la mangue et la papaye mais l'espèce s'en prend aussi au citron, goyave, banane, nêfle du Japon, tomate, cerise de Cayenne, fruit de la passion, kaki, ananas, pêche, poire, abricot, figue et café. **Les légumes concernés sont notamment les tomates, poivrons, melons et courges.**

Comme les autres mouches de cette famille, elle a un cycle de vie très court et une fécondité élevée. La femelle peut pondre entre 800 à 1 500 œufs durant sa vie à raison d'une vingtaine par jour.

Cf fiche de reconnaissance ANSES en cliquant sur le lien ci-dessous.



**En cas de symptôme évocateur ou de suspicion de présence, contactez la FREDON ou la DDCSPP du département concernée.**

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>

## **Xylella fastidiosa**

*Xylella fastidiosa* peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

A ce jour, outre la France et l'Italie, l'Espagne continentale, les Baléares, et le Portugal ont également déclaré des foyers. Toutes les sous-espèces de *Xylella fastidiosa*, *multplex*, *pauca* et *fastidiosa* sont concernées. En Corse, seule la sous-espèce *X. f. multplex* a été identifiée.

Suite à la décision communautaire du 14 décembre 2017, toute la Corse est passée en zone d'enrayement : ce texte valide la mise en place d'une stratégie d'enrayement de la maladie en Corse et introduit des mesures supplémentaires pour permettre la circulation dans l'Union Européenne de certaines espèces végétales sensibles à plusieurs sous espèces de la bactérie, ceci afin de renforcer les garanties sanitaires sur le risque lié aux mouvements des végétaux.


[Publication le 16 décembre 2017 de la décision 2017/2352 révisant la décision 2015/789 modifiée du 18 mai 2015 relative à la gestion de Xylella fastidiosa](#)

La liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site :  
<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>"

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.